



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/02/2026

Séance du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°23), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°4), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°4 et jusqu'à la question n°13 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Anne BENEDETTO

Etaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°14), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°21)

OBJET : 9 - Egalité - Journée internationale des droits des femmes 8 mars 2026 - Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles dans le Doubs (CIDFF)

Délibération n° 008184

Egalité - Journée internationale des droits des femmes 8 mars 2026 - Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles dans le Doubs (CIDFF)

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	08/01/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le CIDFF du Doubs anime « Collectif 8 mars » et coordonne l'ensemble des actions (associations, associations féministes bisontines et pouvoirs publics - Ville, Etat) autour de cette journée de prévention et de sensibilisation.

Il sollicite une subvention de la Ville de Besançon afin de financer les animations programmées sur cette journée.

I. Contexte

La journée internationale des droits des femmes, reconnue par l'Organisation des Nations Unies, est célébrée dans de nombreux pays à travers le monde depuis 1975. C'est une occasion de faire le point sur les luttes et les réalisations passées, et surtout, de préparer l'avenir et les opportunités qui attendent les futures générations de femmes.

Chaque année à Besançon des événements sont organisés par un collectif d'associations et de partenaires institutionnels dont la Ville de Besançon.

Ces actions d'information et de sensibilisation sont destinées au grand public. Les événements sont ouverts à tous.

Programmations et montants demandés au collectif par les associations :

Associations	Montants demandés	Programmations
CIDFF	550 €	Conférence d'une autrice
SOLIDARITE FEMMES BESANCON	1 000 €	Evènement militant - village associatif pour la journée internationale de lutte des droits des femmes et des minorités de genre Présentation au grand public de chaque association, sensibilisation prévention sur différents thèmes Plusieurs animations seront organisées tout au long de l'après-midi Clôture festive par DJ set
PEUPLE SOLIDAIRE DOUBS	500 €	Form'action 25 avril avec le CDN
LE BASTION	1 000 €	Les Soufflettes, concert parents/enfants et rencontre musicale (cachet du groupe + ensemble des frais de production du concert).
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BESANCON et LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	0 €	Visites-débats « Où sont les femmes ? » Visite guidée de l'exposition temporaire « Ceija Stojka » Lectures par Lire et faire lire (voir fiche action spécifique par la Ligue de l'enseignement)
MOUVEMENT DU NID	940 €	Animée par Jordan Texeira et Sarah Boukhari, la chorale VOIX de FEMMES réunit des femmes et des hommes dont les parcours ont été marqués par la précarité, les violences et les inégalités.
SOROPTIMIST	400 €	Exposition talents de femmes

Le coût total de la programmation 2026 s'élève à 4 390 €. Certaines actions bénéficient d'ores et déjà d'un cofinancement. Les montants affichés ne concernent que la part de subvention sollicitée auprès de la Ville de Besançon.

II. Soutien financier

Le CIDFF sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir une subvention de 4 390 € pour la célébration de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars.
La Ville propose de soutenir ces actions à hauteur de 2 500 €.

Rappel du soutien financier Ville :

	2023	2024	2025
CIDFF	2 700 €	2 500 €	
MDFE			2 760 €

En 2025, c'est l'association de préfiguration de la Maison des Femmes pour l'Egalité (CIDFF + Solidarité femmes) qui coordonnait le collectif et qui était bénéficiaire de la subvention.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 2 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.348.65748.0022184.10068.

Le versement de la subvention aura lieu en une fois à compter de sa notification.

L'association transmettra un compte-rendu de l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier de son action, attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice 2026. La subvention ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention pour l'année 2026 de 2 500 € au CIDFF dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

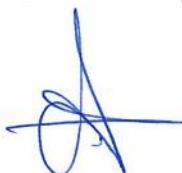
Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Anne BENEDETTO,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT